



Le 20 juin, le rendez-vous au Ministère sur les revendications des aides-soignants et auxiliaires de puériculture a laissé entrevoir quelques ouvertures. Il faut néanmoins maintenir la pression pour obtenir satisfaction sur nos exigences.

Aides-soignants, auxiliaires de puériculture: le combat continue!

La Fédération Sud Santé-Sociaux a été reçue au Ministère de la Santé le 20 juin sur les revendications des professions aides-soignants et auxiliaires de puériculture :

un diplôme d'Etat :

Le Ministère s'y est déclaré favorable. Sur le plan pratique, cela nécessite une procédure réglementaire (décret en Conseil d'Etat), après avis du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière.

Cela pourrait se faire pour l'automne.

MAIS attention : le Ministère précise qu'il n'y a pas de lien entre diplôme d'Etat et revalorisation salariale. **En clair, il est d'accord pour un DE...qui ne lui coûterait rien !**

un décret définissant un rôle propre :

Le ministère accepte de faire une étude technique, sur le projet de décret relatif aux actes professionnels remis par Sud, et s'est engagé à donner une réponse pour septembre.

Sud a rappelé la nécessité d'une décision politique du Ministère (avant la fin de

l'année), avant la mise en place d'un éventuel ordre infirmier, qui défaussera le Ministère de ses responsabilités par délégation à l'ordre de la gestion de la profession infirmière (et donc du rôle des AS-AP)

les revalorisation salariales:

Pour le Ministère, les revalorisations s'inscrivent dans le cadre des négociations actuelles.

Vu ce qui est annoncé, le compte n'y sera pas !

**Rien n'est encore gagné, malgré quelques avancées !
Alors...MONTRONS NOTRE DETERMINATION :**

- en signant les pétitions
- en préparant une grande mobilisation pour fin septembre-début octobre.

Il est temps que nos professions, indispensables au fonctionnement des établissements, sortent de l'ombre et affirment leur volonté d'être reconnues à part entière.